

Le 9 mai 2022

## COMPAGNIE DU CAMBODGE

### **Modalités de mise à disposition des informations relatives à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du jeudi 2 juin 2022**

Compagnie du Cambodge informe ses actionnaires que son Assemblée générale ordinaire se tiendra à la Tour Bolloré (31-32 quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux) le jeudi 2 juin 2022 à 15h00.

L'avis de réunion a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 11 avril 2022. Il contient l'ordre du jour, le projet de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée. Cet avis de réunion ainsi que les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires ; ils sont consultables sur le site internet de la société à l'adresse [www.compagnie-du-cambodge.fr](http://www.compagnie-du-cambodge.fr) (Investisseurs/Information réglementée).

